



HEBDO-STEEQ

30 août 2010

Syndicat des travailleurs de l'éducation de l'Est du Québec (STEEQ-CSQ)
www.steeq.csq.qc.net

Volume 39, Numéro 1

ENSEIGNANTS

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

2009-2010, avec les négociations sectorielles (FPSS et FSE) et intersectorielle (Front commun) qui se sont conclues par des ententes de principe, fut très mouvementée et l'arrivée des vacances se fit à point pour toutes et tous!

En effet, la négociation s'est réglée en un temps record de sept mois! Votre mobilisation intensive, votre volonté à vouloir aller plus loin et votre ténacité en lien avec les moyens de pression, et ce, malgré l'opposition de certaines directions, le tout combiné avec le contexte politique dans lequel évoluait le gouvernement Charest (plus que jamais en quête de l'opinion publique), ont eu gain de cause de la présente ronde des négos!

La négo est finie! Finie? Non, pas encore... Vous devrez vous prononcer sur le contenu des ententes de principe car, en bout de ligne, c'est vous qui nous donnerez le mandat d'accepter ou non les offres patronales. En ce qui concerne les enseignants de la FSE, suite aux assemblées générales de juin, ils se sont prononcés, à forte majorité, en faveur de leur entente de principe.

Y a-t-il une vie syndicale après la négo? Certainement! En 2010-2011, ce sera le 18^e Congrès du STEEQ. Il y sera question, entre autres, de la structure politique et de la politique de défense des membres. Aussi, sur le « terrain », plusieurs formations seront offertes (délégués, CÉ, CPE, comités paritaires, loi 88, etc.) par les officiers syndicaux du STEEQ. Quant aux conseillers, en réponse à cette question, ils vous diraient certainement que les dossiers en lien, par exemple, avec les relations de travail, la santé et sécurité au travail, l'application de la convention collective, eux, n'ont pas cessé à cause de la négo... et ils perdurent encore et toujours...!

Je souhaite à tous les membres du STEEQ une rentrée scolaire des plus agréables, que cette année soit riche en moments extraordinaires avec les jeunes ainsi qu'avec vos collègues!

Syndicalement,

Geneviève Roussy, présidente du STEEQ

RESPONSABLES DE SECTEUR 2010-2011 PERSONNEL ENSEIGNANT

<u>Nom du secteur</u>	<u>Secteur primaire</u>	<u>Secteur secondaire</u>
Territoire de René-Lévesque Matapédia Carleton Bonaventure Paspébiac Chandler Grande-Rivière	Nancy Tremblay Marie-Claude Boudreau Serge Horth Marco Montmagny Carole Méthot Michel Lelièvre	Hélène Martel Lise Cormier Éric Roy Simon Thibault Louise David Marc Chapados
Territoire des Chic-Chocs Tourelle Grande-Vallée Gaspé	À combler À combler À combler (deux postes)	Mario Robinson N/A Jeannoël Chouinard
Territoire des Îles	Sylvie Langford	Isabelle Lapierre
	<u>Formation professionnelle</u>	<u>Éducation des adultes</u>
Territoire de René-Lévesque Territoire des Chic-Chocs Territoire des Îles	Rémy Leblanc Nadia Mimeault N/A	Régent Bastien Johanne Bernier Lise Arsenaault



Modifications au régime pédagogique—Bulletin unique

Suite au dépôt de son mémoire en juillet 2010, la FSE rencontrait, le 18 août dernier, les représentants du MELS afin que ces derniers présentent les modifications que la nouvelle ministre de l'éducation, Mme Line Beauchamp, envisageait apporter au régime pédagogique. Finalement, le 20 août, la ministre décidait de reporter l'application des changements au 1^{er} juillet 2011, même si les orientations de fond demeurent les mêmes. Il est à noter que 40 des 41 mémoires présentés au MELS, dont celui de la FSE, lui demandait une année de transition.

Ainsi, malgré les recommandations faites par le Conseil supérieur de l'éducation, la ministre entend mettre en place un bulletin unique, **identique au primaire et au secondaire**, comprenant trois étapes correspondant à trois bulletins, contrairement à ce qui avait été annoncé par la ministre Courchesne (quatre étapes). Les communications aux parents seraient donc prescrites de la façon suivante :

- 1^{re} communication : information sur le comportement et les attitudes de l'élève (forme au choix de l'école).
- 2^e communication : 1^{er} bulletin transmis au plus tard le 20 novembre, dont les résultats auront une pondération de 20 % dans le résultat final.
- 3^e communication : 2^e bulletin transmis au plus tard le 15 mars, dont les résultats auront une pondération de 20 % dans le résultat final.
- 4^e communication : 3^e bulletin à la fin de l'année, dont les résultats auront une pondération de 60 %. Ces résultats prendront en compte des apprentissages faits durant l'étape, mais devront aussi faire une place au jugement professionnel de l'enseignant sur l'ensemble de l'année. Dans cette communication, on recevra aussi le résultat final vu comme un sommatif et constitué par la pondération de chaque étape. Le cas échéant, il inclura les examens du MELS dans une proportion de 20 % (épreuves obligatoires) ou de 50 % (épreuves uniques).

La distribution des matières qui feront l'objet d'un résultat pour les compétences et celles dont le résultat sera pour la discipline est prévue de la façon suivante :

Résultat par compétences

Français, langue d'enseignement
Anglais, langue seconde
Mathématique
Sciences et technologies

Résultat disciplinaire

Géographie
Histoire et éducation à la citoyenneté
Éducation physique et à la santé
Éthique et culture religieuse
Musique, Arts plastiques, Danse ou Arts dramatiques (2 disciplines sur les 4)

Au plan juridique, ce report a pour conséquence de rendre obligatoire l'application du **régime actuel**. Or, celui-ci précise clairement que le bulletin doit faire état du « développement des compétences **propres au programme** d'études ».

Par ailleurs, ceci s'applique aussi aux compétences transversales pour lesquelles on ne pourra pas obliger les enseignantes et enseignants à mettre un commentaire sur deux d'entre elles à la première et à la troisième étapes.

Voici les autres changements annoncés qui seront mis en place :

- La définition de cycle demeure dans le régime pédagogique bien que l'évaluation soit maintenant annualisée (art. 15).
- On diminue l'ampleur de ce qui doit être remis aux parents en début d'année concernant les normes et modalités. On fera référence à un résumé (art. 20).
- La définition de l'évaluation fera référence aux compétences **et aux connaissances** (art. 28).
- Le seuil de réussite est fixé à 60 % pour le primaire et le secondaire (art. 28.1).
- On ne fera plus mention des échelles des niveaux de compétence (art. 30.1).

D'ici le 1^{er} septembre, les présidents et directeurs généraux des commissions scolaires devraient recevoir une lettre du MELS qui fera état des orientations de la ministre et du tableau de bord pour la prochaine année. **Un document sera aussi envoyé aux enseignants par le MELS vers le 24 septembre**. Plus d'informations vous parviendront à ce sujet suite au Conseil fédéral de la FSE de septembre. Vous pouvez lire le communiqué du 20 août 2010 en complément de ce texte dans la section *Communiqués* de la page d'accueil du site de la FSE (www.fse.qc.net).



TRANSFERT DU POINT DE SERVICE DE GASPÉ VERS NEW RICHMOND

En juin dernier, le STEEQ a procédé au déménagement des bureaux de Gaspé vers ceux de New Richmond. Rappelons-nous que cette décision, motivée par des raisons d'économies, a été prise par le Conseil régional suite à la consultation des membres du territoire des Chic-Chocs par le biais d'assemblées générales. Comme il a été mentionné lors de cette consultation, les services offerts aux membres des Chic-Chocs sont entièrement maintenus et tous les employés du STEEQ conservent leur emploi. Je désire remercier les techniciennes du STEEQ pour la réorganisation des bureaux, tout spécialement Mme Maybel Baker qui s'est occupée de plusieurs aspects du déménagement et qui, par ses talents de dure négociatrice auprès des fournisseurs, a fait économiser bien de l'argent au STEEQ!

Voici donc la **nouvelle répartition de l'équipe du STEEQ** ainsi que les coordonnées et heures d'ouverture des bureaux des différents territoires :

Siège social de New Richmond

Geneviève Roussy, présidente
Nathalie Fournier, vice-présidente au soutien scolaire
Valérie Parisé, technicienne en administration
122, boul. Perron Ouest, New Richmond, G0C 2B0
Téléphone : (418) 392-4428 ou 1-877-392-4428
Télécopieur : (418) 392-5736

Territoire de René-Lévesque (Siège social)

Stéphane Dupuis, conseiller syndical (soutien scolaire)
Gilbert Lacroix, conseiller syndical (enseignants)
Julie Lapointe, technicienne adjointe aux employés-conseil
Josée Barriault, technicienne adjointe
8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 16 h 30
Téléphone : (418) 392-4428 ou 1-877-392-4428
Télécopieur : (418) 392-5736

Territoire des Chic-Chocs (Siège social)

Richard Bélanger, conseiller syndical
(enseignants et soutien scolaire)
Maybel Baker, technicienne adjointe aux employés-conseil
8 h 15 à 12 h 00 et 13 h 15 à 16 h 00
Téléphone : (418) 392-2662 ou 1-877-977-1477
Télécopieur : (418) 392-5736

Point de service des Îles-de-la-Madeleine

Lucien Landry, conseiller syndical
(enseignants et soutien scolaire)
Julienne Turbide, secrétariat
13 h 00 à 16 h 30 et 8 h 30 à 16 h 00 (vendredi seulement)
206-735, chemin Principal, Cap-aux-Meules, G4T 1G8
Téléphone : (418) 986-2192
Télécopieur : (418) 986-5592

Calendrier des activités syndicales (août-septembre)

Août

16 : Réunion des employés du STEEQ
17 : Reprise des activités du STEEQ
27 août au 4 septembre : Tournée des écoles et centres pour la distribution des agendas



Septembre

15-16 : Réunion des conseillers syndicaux
16-17 : Conseil d'administration (Gaspé)
17-18 : Conseil régional (Gaspé)
21-22 : Conseil fédéral de la FPSS
22-23-24 : Conseil fédéral de la FSE
30 : Journée nationale du personnel de soutien scolaire

NÉGOCIATION INTERSECTORIELLE

Le Conseil général des négociations (CGN) de la CSQ du 28 juin dernier a adopté à majorité l'entente de principe portant sur les **droits parentaux**, les **salaires et primes** et la **retraite** à l'instar des autres organisations syndicales du Front commun (à l'exception de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)). Effectivement, nous avons décidé, en CGN, de mettre un terme à la négociation avec la partie patronale, car nous jugions son offre assez satisfaisante pour être soumise aux membres des syndicats locaux. De ce fait, vous serez convoqués en septembre à votre assemblée générale de secteur afin que vous puissiez vous prononcer sur les trois volets de cette entente de principe. Les résultats des assemblées générales seront présentés à la CSQ par vos représentants lors du Conseil général (CG) des 6, 7 et 8 octobre prochains.



HEBDO-STEEQ

Syndicat des travailleurs de l'éducation de l'Est du Québec (STEEQ-CSQ)
www.steeq.csq.qc.net

30 août 2010

Volume 39, Numéro 1

Agendas du STEEQ

Comme à chaque année, vous recevrez gracieusement *L'Outil de travail au quotidien*. Je vous rappelle que la production de cet agenda ne coûte rien au STEEQ et que les revenus publicitaires provenant des annonceurs participant sont totalement réinvestis dans le Fonds d'aide du STEEQ. Informez-vous auprès de votre responsable de secteur si vous voulez formuler une demande concernant le Fonds d'aide de votre secteur.

Site Internet du STEEQ

Le nouveau site Internet du STEEQ sera prêt et mis en ligne à l'automne. D'ici là, si vous avez besoin de divers modèles de lettres, veuillez communiquer avec la technicienne ou le conseiller syndical de votre territoire.

Les bons coups

Vous avez organisé une sortie avec les élèves, une réunion syndicale ou avez réalisé une belle activité pédagogique que vous voulez partager? Envoyez-nous un court article (et des photos!) résumant l'événement et nous le publierons dans le prochain Hebdo-STEEQ. Faites parvenir votre texte ainsi que vos coordonnées à Nathalie Fournier (soutien scolaire) ou Geneviève Roussy (enseignants) **avant le 27 septembre prochain**.

Négociation intersectorielle – Entente de principe en Front commun

En septembre auront lieu les assemblées générales afin que vous puissiez vous prononcer sur le contenu de l'entente de principe survenue à la veille des vacances estivales. Votre présence sera essentielle. Surveillez l'affichage à votre babillard syndical

pour connaître la date et le lieu de l'AG de votre secteur.

Comités conventionnés

Qu'il s'agisse du Comité des relations du travail (CRT), du Comité de participation Commission (CPC), du Comité ÉHDAA-Commission, etc., des postes sont à combler. Votre conseiller de territoire vous fera parvenir, en septembre, de plus amples informations à ce sujet.

Loi 88

Des sessions de formation sur la loi 88 seront offertes aux personnes déléguées syndicales ainsi qu'aux membres siégeant au Conseil d'établissement à l'automne. Un feuillet à l'intention des membres sera aussi envoyé dans les établissements.

Vous avez déménagé cet été ?

Veuillez informer la technicienne de votre territoire de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone afin que nous puissions vous rejoindre facilement!

Accueil des nouveaux membres

Les délégués syndicaux de la section enseignante et du soutien scolaire distribueront, vers la fin septembre, des pochettes d'accueil « maison » à l'intention des nouveaux membres du STEEQ. Merci aux responsables de secteur (enseignants et soutien scolaire) qui ont élaboré le contenu et pris du temps de leurs vacances estivales pour assembler les pochettes!

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2010-2011

Libérées : Geneviève Roussy, présidente (steeq.genevieve@globetrotter.net)
(418) 392-4428 ou 1-877-392-4428, poste 25
Nathalie Fournier, vice-présidente (soutien scolaire) (steeq.nathalie@globetrotter.net)
(418) 368-2990 ou 1-877-977-1477

Non libérés : Lynne Normandeau, vice-présidente (enseignants)
Annie Smith, secrétaire-trésorière
Dany Déraspe, conseiller de territoire (Îles-de-la-Madeleine, enseignants)
Patricia Ferlatte, conseillère de territoire (soutien scolaire)
Chantal Francoeur, conseillère de territoire (Chic-Chocs, enseignants)
Simon Gallant, conseiller de territoire (René-Lévesque, enseignants)